

 <b>CENTRE HOSPITALIER LAVAL</b>	<b>PROFIL DE POSTE</b>	<b>Direction des soins</b>
	Date de mise à jour : Avril 2024	DSIMTR/ PSY
<b>Infirmier Diplômé d'Etat ou Spécialisé Psychiatrie affecté en unité de Court Séjour Psychiatrie Adulte</b>		

## PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

**Le Centre hospitalier de Laval** est un établissement public de santé à vocation départementale. C'est l'établissement de recours en Mayenne pour de nombreuses spécialités telles que la réanimation, la cardiologie, la neurologie, la pneumologie les soins de suite ou encore la pédiatrie.

L'établissement totalise 1129 lits dont 519 dans le secteur médico-social. Il participe à la formation des professionnels de santé avec les instituts de formation aide soignants, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le SPAL (Service de Psychiatrie Adulte Lavallois) est rattaché au CH Laval et accueille de manière sectorisée des patients souffrant de pathologie psychiatrique.

### POSITION DANS LA STRUCTURE :

#### **Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :**

- Il est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins et par délégation sous celle du cadre paramédical du pôle et du cadre de santé.

#### **Liaisons fonctionnelles :**

- Médecins psychiatre, généralistes et spécialistes
- Psychologues, ergothérapeutes
- Assistant(e)s du service social, organismes tutélares, associatifs
- IDE, AS et ASH du pôle
- Services supports : laboratoire, pharmacie, cuisine, radiologie, bureau des admissions, transports, techniques, blanchisserie, ...

#### **Secteur d'activité :**

- Accueil des personnes adultes ou mineurs de plus de 16 ans en hospitalisation libre ou sous contraintes, selon le cadre défini par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013.
- Accueil de patient présentant des troubles mentaux aigus ; la prise en soin vise établir un diagnostic, traiter la phase aiguë et organiser le projet de sortie et la continuité des soins .

#### **Présentation du service :**

- Voir fiche d'identification du service

#### **Horaires de travail :**

Conformément au guide du temps de travail du CHL :

- Le planning des agents s'inscrit dans un cycle de 14 semaines, sur une base journalière de 7h29
- Les horaires sont adaptés pour permettre une continuité des soins.

Semaine	Week-end
Matin : 6h45-14h50 (36 minutes de temps de repas)	Matin : 6h45-14h14 (20 minutes de temps de pause)
Soir : 14h00-21h29 (20 minutes de temps de pause)	Soir : 13h50-21h19 (20 minutes de temps de pause)

## MISSIONS DU POSTE

Prendre en compte le patient dans sa globalité en développant des missions : d'observation, de protection et contenance, d'accompagnement, de traitement d'écoute et d'information

### *Missions spécifiques*

#### **L'infirmier est tenu de :**

- Assister aux consultations médicales, de transmettre les observations et le recueil de données pour contribuer à l'élaboration du diagnostic médical, de décliner les objectifs médicaux et de garantir l'application du cadre de soins.

- Réaliser des soins techniques : ponctions veineuses, injections intramusculaires, perfusions, pansements...
- Assurer des soins relationnels, des entretiens à but thérapeutique, des conduites d'activités socio- thérapeutiques et de psycho- éducation
- Accompagner le patient lors des soins spécifiques (ponctuels) : consultations spécialisées, sismothérapies, convocation administrative (Juge des libertés et de la Détenion, Juge des tutelles)
- Participer à la resocialisation en lien avec le projet de sortie du patient (repas thérapeutique, accompagnements extérieurs, visite à domicile...)
- Réaliser les transmissions orales et écrites des informations relatives à l'évolution de l'état clinique du patient et à la vie du service
- Préparer, dispenser les médicaments et surveillance des effets thérapeutiques et repérer les effets secondaires.
- S'affilier à l'entourage du patient dans une recherche d'alliance thérapeutique
- Travailler avec les partenaires du réseau médico-socio-éducatif (synthèse, rencontres interprofessionnelles, etc.)

### **Particularités du poste**

- L'affectation sur une unité est soumise à une mobilité tous les 4 - 5 ans sur le pôle santé mentale
- Nécessité d'avoir une vision globale du parcours du patient qui se décline par une connaissance des différentes structures du secteur.
- Contribution collective et solidaire au sein du pôle santé mentale (mutualisation des effectifs sur le pôle)
- Le port d'une tenue anonymisée, propre, ainsi que des chaussures fermées
- Le port de bijoux est interdit dans votre fonction (y compris l'alliance)

### **COMPETENCES REQUISES**

#### **Compétences organisationnelles**

- Capacité à analyser, à évaluer la situation clinique et à prendre des décisions
- Capacité d'organisation et de planification dans son travail.
- Capacité à s'adapter rapidement aux situations entre souplesse et réactivité

#### **Compétences pédagogiques**

- S'inscrire dans l'organisation et le fonctionnement du réseau, les parcours et réinsertions possibles des personnes vulnérables
- Maîtriser la psycho- pathologie.
- Accueillir les nouveaux professionnels et favoriser la transmission des savoirs
- Encadrer les étudiants

#### **Compétences relationnelles**

- Capacité à entrer en relation, attitudes empathiques et de non jugement, à analyser les enjeux relationnels, à se positionner dans une relation soignant/soigné, à gérer ses propres émotions et ses affects...
- Faire preuve de discrétion, de diplomatie, être disponible et à l'écoute
- Maîtriser l'entretien infirmier à visée psychothérapique
- S'inscrire dans un collectif soignant (esprit de travail en équipe, en complémentarité, partenariat...).
- Aptitudes à gérer les situations de crises et de conflit.
- Capacité d'auto-évaluation de sa pratique

### **Les formations et/ou les qualifications requises**

#### **Qualifications**

- Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
- Montrer un intérêt pour la spécialité
- Posséder une expérience (travail ou stages) en santé mentale peut faciliter la prise de poste

#### **Formations professionnelles**

- En lien et ou complémentaire au champ de la santé mentale

#### **Connaissances :**

- La législation relative à la profession (code de déontologie de 2016), le réseau sanitaire et social, les pathologies mentales, les symptômes et manifestations qui leurs sont associés, l'organisation de la psychiatrie, les modes d'hospitalisations selon le cadre défini dans la loi du 27 septembre 2013 (respect des procédures : certificats médicaux, juge des libertés et de la détention, ...).

### **RISQUES PROFESSIONNELS**

Risques liés à la prise en charge de personnes pouvant être en situations de crise et d'agitation

## TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES

- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Code de la santé publique, art L4311-5 et art L4311-6
- loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge
- Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.

REDACTION	VALIDATION
C RABINE, S LEMARIE Cadres de santé  Karine ROUSSEL Cadre Supérieure de Santé	Sylvie LETENDRE Directeur des soins, coordonnateur général
Le : Avril 2024	Le : 13 septembre 24